

## Fiche pédagogique Action de formation certifiante

Mise à jour le 16/06/2025

Titre de la	CC DACM
formation	Certificat Complémentaire de Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs »
Référence France compétences	Cette formation CC DACM est inscrite au Répertoire Spécifiques R5737 Organisme certificateur: Ministère Des Sports Et Des Jeux Olympiques Et Paralympiques Date d'échéance de l'enregistrement: 31-12-2026
Publics cibles	Toute personne titulaire d'un BPJEPS, qui souhaite exercer les fonctions de direction dans les Séjours de Vacances (SV), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Le certificat complémentaire de direction d'un "accueil collectif de mineurs" permet à son titulaire de répondre aux exigences de l'article R 227-14 du code de l'action sociale et des familles qui fixe la liste des qualifications permettant d'exercer les fonctions de direction des séjours de vacances et des accueils de loisirs.
Nombre de participants par promotion	Un groupe de 25 personnes maximum
Prérequis et admission	<ul> <li>Être titulaire du PSC1</li> <li>Être titulaire d'un BPJEPS</li> <li>Attester de 28 jours d'expérience d'animation en ACM dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation</li> <li>Conditions d'admission</li> <li>Transmettre un dossier d'inscription avec une photo et une copie de la carte d'identité en cours de validité</li> <li>Fournir la photocopie du diplôme autorisant l'inscription en formation ou une attestation d'inscription à la formation conduisant à ce diplôme</li> <li>Pour les jeunes Français de moins de 25 ans, fournir l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté</li> </ul>
Objectifs pédagogiques	<ul> <li>À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :</li> <li>Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs</li> <li>Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs</li> <li>Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs</li> </ul>
Programme de la formation	<ul> <li>Le programme du CC DACM se décline en 3 parties :         Organiser et évaluer les activités d'un accueil collectif de mineurs         <ul> <li>Élaborer le projet pédagogique de l'organisateur et en assurer la mise en œuvre</li> <li>Développer et faire développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM</li> <li>Gérer le suivi de la vie quotidienne ;</li> <li>Organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur</li> </ul> </li> </ul>



## Fiche pédagogique Action de formation certifiante

Mise à jour le 16/06/2025

	Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
	<ul> <li>Assurer la coordination pédagogique des équipes pédagogiques en leur</li> </ul>
	permettant de s'approprier le projet pédagogique ;
	<ul> <li>Accompagner les membres de l'équipe pédagogique et assurer leur formation</li> </ul>
	pratique
	<ul> <li>Organiser ou coordonner le travail d'autres personnels intervenant au sein de l'ACM (personnels techniciens, personnels de service,)</li> </ul>
	Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs :
	<ul> <li>Assurer la sécurité physique et morale des participants (enfants et adultes)</li> <li>dans la vie quotidienne et les activités;</li> </ul>
	<ul> <li>Organiser des dispositifs d'accueil, les espaces et la vie quotidienne ;</li> </ul>
	<ul> <li>Organiser des dispositifs à accueil, les espaces et la vie quotidienne ;</li> <li>Accueillir des publics dont des publics à besoins particuliers.</li> </ul>
	Accueilli des publics dont des publics à besoins particuliers.
Durée et rythme	Durée en heure : 140 h réparties sur 9 mois (2 à 3 jours de formation par mois selon
de formation	calendrier établi en début de formation)
	Rythme : 77h de formation théorique + 63h d'analyse de l'expérience et
	d'accompagnement sur le bilan
Modalités	1. Modalités d'inscription : Fournir un dossier d'inscription à retourner avec
d'inscription et	toutes les pièces demandées jusqu'à 7 jours avant le démarrage
délais d'accès	Entretien oral avec le responsable ou la coordinatrice pédagogique
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Lieu de la	Formation réalisée en classe virtuelle via teams
formation	4 séances de regroupement présentiels dans nos locaux – Paris 20 <sup>ème</sup>
Méthodes et	Modalités présentielles et distancielles : La formation se déroule principalement en
moyens	classe virtuelle avec 4 temps de regroupements présentiels (en début et en cours de
pédagogiques	formation et 2 pour les certifications)
	Méthodes pédagogiques actives et participatives pour favoriser les échanges et
	partage des bonnes pratiques entre apprenants et professionnels.
Modalités de	L'évaluation formative est constituée de différentes évaluations réalisées en cours de
suivi et	formation: analyse des pratiques, questionnaires, travaux de recherche et écrits,
d'évaluation de	comptes-rendus d'analyse de situation qui permettent d'apprécier la progression des
la formation	stagiaires tout au long de la formation.
Modalités	La situation d'évaluation certificative se décompose comme suit :
d'évaluation	1) Le candidat doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours,
certificatives	consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini
	dans le code de l'action sociale et des familles.
	2) Le candidat produit un document écrit qui constitue le support d'un entretien de 30
	minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le
	candidat devant un jury.
Encadrement	Responsable pédagogique de la formation : Kamel REZKINI
pédagogique	Coordinateur pédagogique : Nicolas MOREL
	Formateurs: voir la <u>liste des intervenants</u> disponible sur le site internet
	romateuro . von la <u>note des interventants</u> disponible sur le site internet
Modalités	
d'inscription et	Renseigner un dossier d'inscription en ligne avec l'ensemble des pièces demandées
délais d'accès	jusqu'à 1 mois avant le démarrage



## Fiche pédagogique Action de formation certifiante

Mise à jour le 16/06/2025

	Wilse a jour le 10,00,2025
Admissibilité à l'entrée en formation	<ul> <li>Envoyer un dossier complet via notre <u>formulaire en ligne</u></li> <li>Répondre aux prérequis et fournir les pièces administratives en attestant</li> </ul>
Accessibilité aux personnes en situation de handicap	Tarifs disponibles sur notre site internet  Cette formation est accessible par divers financements et notamment:  — Aides régionales ou Pôle emploi  — Financement personnel ou CPF  — Plan de développement de compétences (OPCO ou entreprises)  — FNE Formation  — Projet de Transitions Professionnelles  Pour plus de précisions, nous consulter  Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.  En amont de votre inscription, contacter directement notre référent handicap pour effectuer ensemble une analyse de vos besoins au regard des différentes composantes de la formation afin d'envisager ensemble les aménagements possibles et utiles à la compensation de votre handicap.
	Référent handicap : Cécile KARAFKA – <u>c.karafka@trans-faire.fr</u>
Poursuite ou passerelles possibles après la formation	Poursuite : Il est possible de poursuivre son parcours de formation avec l'obtention BP JEPS et du CC DACM en DE JEPS (accessibles selon des prérequis spécifiques)
Secteur d'activités et types d'emplois	Secteurs d'activités  Les activités du détenteur du certificat complémentaire de direction d'un "accueil collectif de mineurs" se déploient autour de l'élaboration du projet définissant les conditions de mise en œuvre du projet éducatif de l'organisateur, communément dénommé projet pédagogique et sa mise en œuvre.  Dans la gestion du suivi de la vie quotidienne, il assure la sécurité physique et morale des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et des activités.  Il développe et fait développer des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'accueil collectif de mineurs (ACM).  Type d'emplois accessibles:  L'obtention du CC DACM en complémentarité d'un BP JEPS permet d'exercer les fonctions de direction dans les séjours vacances, les accueils de loisirs sans hébergement  Le certificat complémentaire de direction d'un "accueil collectif de mineurs" permet à son titulaire de répondre aux exigences de l'article R 227-14 du code de l'action sociale et des familles qui fixe la liste des qualifications permettant d'exercer les fonctions de direction des séjours de vacances et des accueils de loisirs.